1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Psychologue
Emploi	Psychologue
Métier	Psychologue
% temps	50%

2. AFFECTATION

Pôle	URGENCES PSYCHIATRIQUES
Structure interne (CR - *Code et Libellé)*	CENTRE DE PREVENTION DU SUICIDE (0194)
Unité fonctionnelle *(Code et Libellé)*	ESPOIRS (2057)

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

- Responsabilité hiérarchique : chef d'établissement
- Responsabilité fonctionnelle : Chef de pôle/Chef de service avec délégation aux PH responsables des unités fonctionnelles.

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel
- L'agent ne doit pas consommer de produits illicites et de l'alcool sur les lieux et pendant les heures de travail.

4. AMPLITUDE HORAIRE- HORAIRES- CYCLE

- Amplitude : 7 heures 40 – 2,5 jours / semaine en repos fixes
- Horaires : 9h – 17h ou demi-journée
- Congés pris dans le respect de l'organisation du service et des règles institutionnelles.

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

5.1. Caractéristiques du pôle Urgences psychiatriques

Le pôle des Urgences psychiatriques (Pôle UP) intègre au sein de l'établissement, toutes les activités en lien avec le parcours des patients en situation de crise. Il propose des dispositifs spécifiques au niveau de la régulation et de l'accès aux soins (SAS Psy LIVE, Elip's), de l'accueil territorial des urgences (UPRM, équipe IDE psychiatrique au sein du CHU), de la post-urgence de crise que ce soit en hospitalisation de courte durée (Unité de post-urgence et Unité de crise et d'orientation) ou en ambulatoire mais également dans le cadre de la suicidologie (Centre de Prévention du Suicide : 3114, VigilanS, Espoirs). Ce pôle Universitaire participe activement aux activités de formation et de recherche de manière transdisciplinaire, soucieux de proposer des soins conformes aux données actuelles de la science et de

participer à l'évolution de celles-ci. Dans cette dynamique, pour tous les acteurs du pôle motivés, la participation à la formation ou la recherche sera encouragée.

UPRM (Urgence Psychiatrique Rhône Métropole) Service Accueil **:** Unité d'accueil, de consultation et d'orientation des établissements de Saint Jean de Dieu, Saint Cyr aux Monts d'Or et du Centre Hospitalier « Le Vinatier ».

L'UPRM a vocation d'accueillir les urgences psychiatriques avérées de l'ensemble du territoire de la métropole 24h/24 et 7 jours/7. Elle est positionnée au Centre Hospitalier « Le Vinatier » Psychiatrie Universitaire Lyon Métropole au bénéfice des trois établissements sectorisés qui couvrent le territoire.

L'UPRM accueille les patients adultes ainsi que les adolescents de plus de 16 ans déjà connus de la psychiatrie qui nécessitent des soins psychiatriques urgents non associés à des problèmes somatiques. Exceptionnellement selon une liste dérogatoire établie et validée avec le président de CME et le médecin responsable de l'HFME certains patients entre 13 et 16 ans peuvent être reçus.

L'UPRM accueille également en seconde intention des patients à tableau mixte stabilisés sur le plan somatique dans les SAU n'ayant pas de psychiatre et qui nécessitent une évaluation psychiatrique d'urgence.

L'objectif de la consultation est de cerner le problème urgent, apaiser une situation de crise et orienter le patient. Plusieurs orientations sont possibles :

- Hospitalisation (Secteur, Clinique)
- Prise en charge ambulatoire (Hôpital de jour, équipe mobile)
- Suivi libéral.

Unité Post Urgences – Service post-urgences de Crise : Unité d'hospitalisation de courte durée d'observation, d'évaluation et d'orientation.

Les hospitalisations dans l'unité de Post-Urgence ont pour objectifs l'évaluation, l'observation et l'orientation dans un parcours de soins adapté et personnalisé.

Le travail d'équipe est basé sur la pluridisciplinarité et la cohésion. Deux référents (soignant et médical) s'engagent à être les interlocuteurs privilégiés de l'accompagnement du patient. Toutefois, la prise en charge du patient est de la responsabilité de tous, selon son champ de compétences.

Les patients admis sont :

- Majeurs, sans limite d'âge maximum.
- En hospitalisation libre ou sous contrainte.
- Domiciliés sur le secteur du CHV. Des patients hors-secteur ou sans domicile fixe peuvent être accueillis dans le respect de l'alternance contractualisée avec les centres hospitaliers Saint Jean de Dieu et Saint Cyr au Monts d'or.

La durée du séjour peut aller de 72h à 7 jours maximum suivant la clinique du patient. Les admissions peuvent intervenir 24h/24, tous les jours de l'année dans les limites des places disponibles.

L'Unité de crise et d'orientation – service de post urgences de crise : Unité de soins psychiatriques en hospitalisation libre dédiée à l'accueil de patients majeurs sans limite d'âge.

L'objectif de cette unité est de fournir un environnement sécurisé et encadré pour gérer des situations de crise aiguë, tout en offrant un suivi personnalisé adapté à chaque patient. Elle prend en charge des patients en crise sans condition de domiciliation et ne présentant pas de pathologies somatiques graves.

Elle accueille principalement des patients ayant des conduites suicidaires des crises psycho-traumatiques ou des troubles de la personnalité, souvent accompagnés de comorbidités dépressives, anxieuses ou addictives. L'UCO est également spécialisée dans la prise en charge des jeunes adultes (18-25 ans) souffrant de troubles psychotiques débutants, sous réserve de l'absence de troubles graves du comportement.

Accessible 24h/24, 7 jours sur 7, l'admission se fait sur accord médical, avec l'intervention du médecin de la structure en journée et en semaine, ou du médecin de garde durant la nuit et les week-ends.

LIVE - Service d'accès aux soins (SAS). La « plateforme LIVE/SAS PSY du SAMU 69 » est un dispositif téléphonique d'accueil, d'évaluation et d'orientation à destination des patients, des familles, des professionnels de santé et des partenaires des secteurs médico-sociaux et sociaux. Une équipe de répondants pluri professionnels sont opérationnels de 8h à 20h, 7j/7 via un numéro gratuit. Ce dispositif est rattaché au SAS SAMU 69.

Les missions de la plateforme pour le territoire du Rhône sont :

- Evaluer la demande via un recueil d'informations ciblées
- Elaborer un plan d'accompagnement personnalisé.
- Orienter les appelants
- Transmettre des données contextuelles, cliniques, ou autres, relevées au cours de la phase d'écoute aux structures d'aval.
- Réduction de délais d'accès aux soins/ fluidifier le parcours de soin/éviter le passage aux Urgences.
- Désamorcer les situations de crise et si nécessaire envoyer des moyens de recours.
- Informer, sensibiliser et déstigmatiser la psychiatrie

E.L.I.P.'S : Service d'accès aux soins (SAS). ELIP'S devient la brique mobile du SAS PSY, toujours dans l'objectif d'améliorer le parcours de soins et va décliner plusieurs axes d'intervention.
Le SAS PSY Mobile est une équipe mobile d'évaluation et d'orientation de semi urgence (24h00 à 72h00), intégrée au SAS Psy à destination des usagers, des familles ou aidants et des professionnels du territoire rhodanien.
Ce dispositif a pour mission d'évaluer in situ et d'orienter la situation de semi urgence psychiatrique au sein de l'offre de soins du territoire, pour des personnes encore non connues ou en rupture de soin depuis plus d'un an, afin d'éviter le passage aux urgences et de proposer une prise en charge alternative à l'hospitalisation. Il remplit également un rôle de prévention en limitant l'acutisation des situations cliniques.
Une autre de ses missions est d'apporter soutien et informations aux familles et aidants dans leurs décisions, dans une dynamique de déstigmatisation de la maladie mentale sous la forme de CFSP (consultation famille sans la personne)
Le SAS PSY Mobile a différents objectifs :

- Améliorer l'accès aux soins en santé mentale.
- Rendre plus lisible l'offre de soins réorganisés du territoire
- Conseiller, orienter vers un dispositif adapté en santé mentale.
- Fluidifier le parcours patient en évitant autant que faire se peut le passage par les urgences.
- Limiter les points de rupture en permettant une meilleure collaboration entre les acteurs du soin.
- Désengorger les unités de soins et éviter le recours à l'hospitalisation.
- Favoriser le retour aux soins.
- Renforcer la collaboration avec les acteurs de terrain et dispositifs sectoriels du territoire dont l'UNAFAM, SOS Médecins, Pôle UP, SAU territoriaux…
- Soutenir les aidants

5.2. Caractéristiques du Centre de Prévention du Suicide

Dispositif Vigilan'S Dispositif national de veille active des patients suicidants dont les objectifs généraux sont

- Proposer des réseaux d'alerte et des réponses innovantes aux situations de crises suicidaires détectées.
- Contribuer à la baisse de la morbidité suicidaire et éventuellement de mortalité.
- Contribuer à la mise en place de stratégies innovantes et réplicables dans la prise en charge des conduites suicidaires.

Les patients entrent dans le dispositif suite à l'orientation d'établissements ou de services partenaires dans le cadre d'une prise en charge de tentative de suicide. Nos partenaires se situent sur une large zone : du nord au sud entre Bourg en Bresse et Montélimar, d'ouest en est entre St Etienne et l'axe Chambéry-Grenoble.
L'entrée des patients dans le dispositif VigilanS est réalisée par l'intermédiaire d'une fiche complétée et transmise via une messagerie sécurisée pour assurer la sécurité des données patient. Le patient est alors suivi à distance via des appels téléphoniques et/ou envoi de cartes postales au cours des 6 mois qui suivent le passage à l'acte suicidaire.
Le dispositif est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h (hors jours fériés). L'équipe se compose de « VigilanSeurs » IDE et/ou psychologues. Elle est accompagnée de médecins, d'une IPA et d'un chargé de réseau.

3114 ou Numéro National de Prévention du suicide Il s'agit d'une plateforme téléphonique dédiée aux urgences suicidaires. Le Numéro National de Prévention du Suicide ou 2NPS est un dispositif répondant à un large spectre de sollicitations en lien avec le suicide.

Il assure des missions d'écoute, d'évaluation, d'orientation et d'intervention. Il collabore avec l'ensemble des acteurs locaux du secteur de la santé, du social, de l'éducatif, de l'associatif, afin d'apporter une réponse adaptée, pertinente et personnalisée.
Sa principale mission est de proposer à toute la population un numéro unique, gratuit et accessible 24h/24, 7 jours/7. Ce réseau s'est développé en partenariat avec les SAMU centre 15 du territoire français métropolitain et d'outre-mer. L'équipe du centre de réponse de Lyon est composée de répondants infirmiers et psychologues. Elle est présente 7/7 de 9h à 21h. Au quotidien, les répondants travaillent dans l'enceinte du centre 15 du SAMU 69 sur le site de l'Hôpital Edouard Herriot.

ESPOIRS – Equipe de prévention du Suicide et Postvention, Innovation et Recherche en Suicidologie. Il s'agit d'une unité de soins ambulatoires dédiée à la prévention du suicide et situé au Centre Hospitalier Le Vinatier, au sein de laquelle trois modalités de prévention sont proposées par l'équipe pluridisciplinaire : prévention du risque suicidaire, postvention individuelle et postvention en milieu professionnel. La postvention comprend l'ensemble des actions mises en œuvre après un suicide, afin de prévenir les effets délétères pour les personnes exposées, affectées et endeuillées par ce suicide. L'adressage par un tiers ou la prise de contact direct des personnes concernées peuvent se faire par mail à ou par téléphone. Les trois missions de soin principales du CPS peuvent être décrites de la sorte :

- La réévaluation de la crise suicidaire aux urgences : il s'agit de consultations spécifiques réalisées par une IPA sur les urgences du Vinatier (UPRM) et possibilités de consultations de post-urgences pour les personnes concernées.
- La postvention individuelle: les personnes endeuillées par suicide peuvent bénéficier de consultations individuelles, familiales ou collectives au CPS, tant dans les cas de deuil non compliqué qu'en cas de complications (deuils pathologiques, état de stress aigus et post-traumatiques, dépression, crise suicidaire…). Un suivi spécialisé psychologique et/ou médical est proposé sur le CPS, permettant la prise en charge des spécificités du deuil après suicide et de ses effets pathologiques. La plateforme ESPOIR est une plateforme numérique dédiée aux personnes endeuillées par suicide, portée par le CPS, qui propose des contenus d'information sur le deuil après suicide et répond aux questions posées sur le tchat par des personnes endeuillées par suicide.
- La postvention en milieu professionnel : le dispositif de postvention en milieu professionnel proposé par le CPS consiste en un dispositif de veille d'une durée de 3 à 6 mois mis en place dès qu'un suicide est signalé au CPS dans un milieu professionnel (suicide d'un patient, d'un usager ou d'un collègue). Le dispositif peut être proposé à différents types d'équipes, notamment au sein des institutions les plus confrontées aux suicides de patients ou de résidents : services intra-hospitaliers de psychiatrie adulte ou infantile, services d'urgence et de post-urgence, services extrahospitaliers de psychiatrie adulte ou infantile, EHPAD, unités de prise en charge médicale de personnes détenues, services de médecine somatique. L'accompagnement de l'équipe impactée comprend des temps d'intervention pluridisciplinaire au sein de la structure, ainsi que des consultations individuelles pour les professionnels les plus impactés.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Le/la psychologue chargé(e) de la postvention participe aux prises en charge de postvention individuelle et professionnelle, en partenariat direct avec l'équipe médicale et paramédicale. Il/elle assure ainsi des missions de soins dédiées à la prise en charge des personnes endeuillées par suicide et des équipes exposées à un suicide en milieu professionnel. Le/la psychologue participe également à des actions de formation du service et d'encadrement des étudiants en psychologie accueillis en stage au sein du CPS.

Une bonne connaissance de la prise en charge du deuil, du psychotraumatisme et de la psychologie des institutions est attendue.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

7.1. Missions de soins

- Assurer des consultations de suivi psychologique de personnes et de familles endeuillées par suicide en partenariat avec l'équipe pluridisciplinaire
- Assurer des interventions de postvention professionnelle en binôme avec un membre de l'équipe médicale et/ou paramédicale
- Participer à l'activité de la plateforme ESPOIR : réponses aux questions posées sur le tchat, proposer des contenus informationnels sur le deuil après suicide
- Participer aux réunions pluridisciplinaires du service
- Collaborer avec l'équipe médicale et paramédicale

7.2. Activités de formation et de recherche

- Encadrement des étudiants en psychologie, en partenariat avec les autres psychologues du service
- Participation aux formations à la prévention du suicide et à la postvention dispensées par le service
- Collaboration avec l'équipe de coordination locale et nationale dédiée à la postvention
- Participation aux travaux de recherche de l'équipe

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

Contribuer au développement du champ de la postvention à l'échelle locale et nationale

- Création de contenus d'information et de formation dédiés à la postvention
- Possibilité d'intégrer le réseau de formateurs régionaux en prévention du suicide
- Développement de la recherche sur la postvention

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Capacité d'autonomie importante parallèlement au travail en équipe
- Rigueur dans la synthèse orale et écrite des informations
- Autonomie et prise d'initiatives
- Attitudes d'empathie, d'humilité et de non-jugement auprès des personnes accompagnées
- Capacités de collaboration avec l'ensemble des membres de l'équipe pluridisciplinaire
- Intérêt pour la littérature scientifique, la formation et la recherche

9.1. Diplôme requis et Formations souhaitées

- Master 2 en psychologie
- Formation à la psychothérapie EMDR
- Formation aux thérapies cognitivo-comportementales

9.2. Expérience professionnelle

- Expérience du travail dans le champ de la prévention du suicide et de la postvention *et/ou*
- Expérience dans la prise en charge du deuil *et/ou*
- Expérience dans l'accompagnement d'équipes et d'institutions confrontées à des évènements indésirables graves *et/ou*

- Expérience du travail dans le champ du psychotraumatisme

9.3. Connaissances spécifiques attendues

- Connaissance générale du domaine psychiatrique, de la prévention du suicide et de la postvention
- Connaissance de la clinique du deuil et du psychotraumatisme
- Connaissance de la psychologie des institutions
- Connaissances théoriques des cliniques de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte et du sujet âgé

10. OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES

- Obligation de se conformer aux dispositions prévues par la note de service de Gestion de Temps de Travail de l'établissement

CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT		
Pole Emetteur		
Pôle Urgences Psychiatriques		
Modifications apportées par la nouvelle version		
Création		
Rédaction	**Vérification**	**Validation**
Dr E. LEAUNE Chef de Service du CPS	B. GARNIER, Cadre Supérieur de Santé FF Assistant du chef de pôle UP	O. SERUSIER POUMIROL Attachée d'Administration Hospitalière